



PROJET DU SERVICE MOBILITE

PREAMBULE

- 1- Moyens humains**
- 2- Moyens matériels et coût**
- 3- Fonctionnement**
- 4- Données chiffrées à ce jour**

Préambule

Le service de transport du CCAS est un service qui a vocation de faciliter les transports des personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent, pour des raisons de mobilité, accéder aux réseaux de transports publics. Il ne se substitue pas aux modes de transports existants sur le territoire (transports en commun, transports médicaux, transports privés...). Ce dispositif favorise l'autonomie de la personne et contribue au maintien des liens sociaux. Il ne s'agit pas d'un transport individuel. Plusieurs personnes ne se connaissant pas peuvent être transportées simultanément dans le même véhicule pour des destinations et des motifs de trajet différents.

Depuis la fermeture de l'association MA-RS, le CCAS assure une continuité de ce service à titre gratuit. Le CCAS gère les appels téléphoniques pour la prise de rendez-vous et la planification. Ces plannings sont transmis à une société de taxi privée, le coût de ce service est pris en charge intégralement par le CCAS.

Le coût étant assez onéreux, il est proposé un autre mode de fonctionnement.

Les objectifs :

- Assurer un service de mobilité de première nécessité (courses et santé)
- Maintenir un lien social.

1- Moyens humains

Un chauffeur :

Durée de travail du lundi au vendredi : 8h45 à 12h et de 13h15 à 17h soit 35h hebdomadaire. Le chauffeur prend connaissance de son emploi du temps via un téléphone. Le logiciel de télégestion sera celui du service d'aide à domicile.

Un agent administratif :

La prise de rendez-vous et la planification s'effectue du lundi au vendredi de 9h à 12h avec un téléphone portable pour éviter les débordements auprès de l'accueil du CCAS. En dehors de ces horaires aucun rendez-vous ne peut être pris (pas de répondeur). Un agent à mi-temps est nécessaire sur cette tâche.

Un régisseur :

Un agent du CCAS devra effectuer l'encaissement des « cartes » de transport.

2- Moyens matériels et coût :

- Prêt d'un véhicule (C3) par la Ville. Il serait préférable d'avoir un mini-bus de 9 places avec chauffeur compris pour éviter les allers-retours, notamment pour les courses.
- L'entretien du véhicule
- Le coût de l'assurance est en fonction du type de véhicule
- Coût du carburant
- Coût du téléphone portable pour le chauffeur (119€) + prévoir l'abonnement via l'application du logiciel d'aide à domicile.

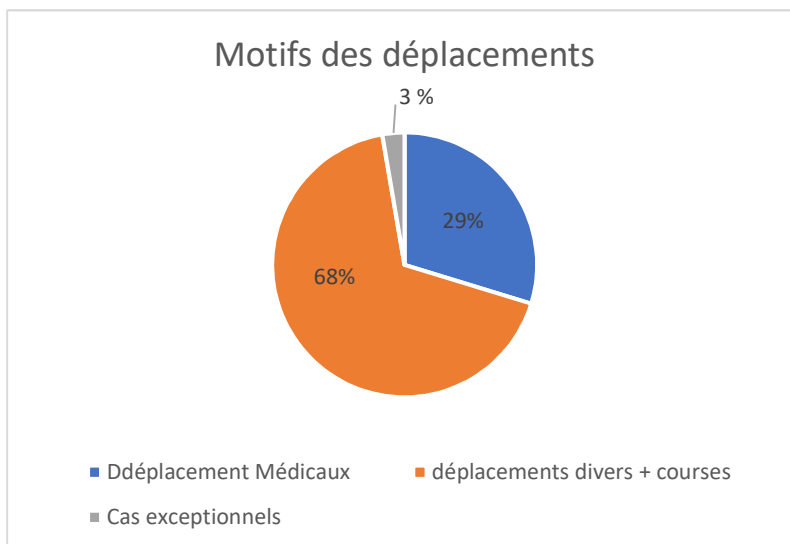
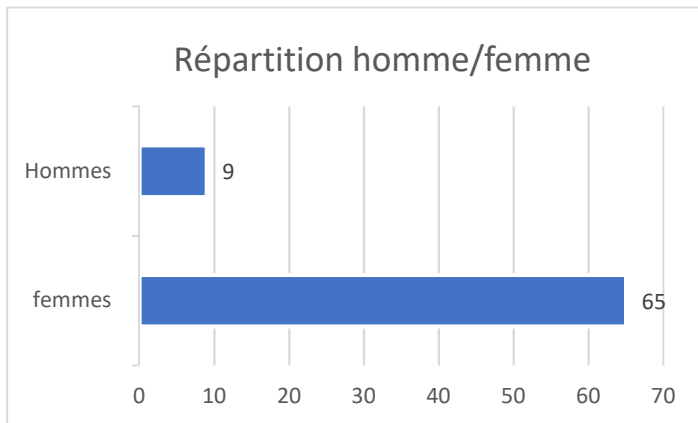
3- Fonctionnement :

Ce service est géré administrativement par le service d'aide à domicile avec actuellement le renfort d'un agent depuis mai 2023.

Le véhicule circulera du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 e de 13h30 à 16h45. Ce service sera payant suivant le nombre de kilomètres effectués par le client (de 2€ à 12€).

Un règlement de fonctionnement sera signé par le client avant toute prise en charge.

4- Données chiffrées à ce jour :



Nous constatons que le service est utilisé principalement pour aller faire des achats de première nécessité. Ces données démontrent qu'il est important de maintenir un service de mobilité au sein de la commune via le CCAS, la situation actuelle ne peut perdurer compte tenu du coût actuel de la prestation faite par la société de taxi.